

Les organisations de producteurs face à la crise cotonnière au Cameroun

Auteur(s)

ENAM Jean¹, FOLEFACK Denis Pompidou²

¹ Socio économiste, IRAD Station Polyvalente B.P. 415 Garoua, Cameroun,

Tel : (237) 96 48 76 41, Email : enamjean@yahoo.fr

² Socio économiste, IRAD BP 33 Maroua, Cameroun

Tel : (237) 99 88 33 59, Email : dfolefack@yahoo.fr



3èmes journées de recherches en sciences sociales

INRA SFER CIRAD

09, 10 & 11 décembre 2009 – MONTPELLIER, France

Les organisations de producteurs face à la crise cotonnière au Cameroun

Résumé

Le désengagement des états africains et les politiques d'ajustement structurel ont conduit à la création d'une multitude d'organisations de producteurs (OP) et de groupements de producteurs (GP) pour la gestion des crédits, le renforcement des capacités et la défense des intérêts des membres. Cette communication analyse l'évolution de leur émergence, et de leurs activités, ainsi que leur fonctionnement et leur impact dans la production cotonnière et sur les revenus des producteurs.

Ces Associations Villageoises Autogérées (AVA) en place au Cameroun depuis 1987, ont évolué vers les GP légalisés et ont fonctionné suivant un système de crédit établi par la SODECOTON, basé sur le cautionnement solidaire. Les rapports entre les GP et la société cotonnière ont tenu jusqu'en 2000 grâce à une politique de crédit soutenue par le financement du fond Européen de Développement. Les intrants étaient distribués aux doses recommandées et à la date requise. Les GP réalisaient de bonnes marges bénéficiaires et des taux de recouvrement avoisinaient 100% en dépit de l'augmentation importante des prix des engrais. Depuis 2000, l'arrêt du financement externe des intrants a été suivi par la création de l'Organisation de Producteurs de Coton du Cameroun (OPCC-GIE) pour l'approvisionnement en intrants agricoles, la formation des membres des GP et leur recyclage. L'autonomisation des GP s'est accentuée depuis 2004-2005. Cependant, la structuration des GP face aux changements socioéconomiques n'a pas abouti à l'amélioration de la gestion du crédit intrant et des équipements agricoles. Depuis 2005, les effets de la crise cotonnière se font sentir sur les GP; leur nombre de membres a chuté de 21%. Les producteurs ont fortement réduit les superficies en coton, ce qui s'est traduit par une baisse des revenus des GP et de la société cotonnière, et une augmentation des GP en situation d'endettement. La viabilisation du segment approvisionnement en intrants passe par une diversification des sources de revenus propres aux GP et/ou le retour aux subventions (limitées ou non) des services d'accompagnements.

Mots clés : Evolution, organisations de producteurs, groupements de producteurs, filière, coton, crise.

Introduction

Face à la crise économique, le désengagement des états africains et les politiques d'ajustement structurels ont entraîné la création d'une multitude d'Organisations de Producteurs (OP) pour prendre le relais de fonctions antérieurement assurées par les états. Face à ce changement d'environnement économique et institutionnel, les OP se sont adaptées, ont innové et ont vu leurs moyens d'action renforcés (Bosc et al, 2002).

La participation des producteurs à la prise de décision des politiques agricoles reste un enjeu majeur pour la réorganisation des filières cotonnières africaines. Depuis 1994, le rôle des producteurs dans la prise des décisions se précise dans plusieurs pays d'Afrique Centrale et de l'Ouest. Tout comme au Burkina Faso (Kaminski, 2007), le coton au Cameroun est la principale source de revenus pour beaucoup de producteurs et de recettes d'exportation pour l'Etat; un élément de la sécurité alimentaire, par les crédits intrants et équipements agricoles qui, en plus du coton, touchent les cultures vivrières.

Les producteurs de coton ont besoin d'intrants pour garantir de meilleurs rendements. L'évolution en baisse des prix de coton fibre et celle croissante des prix des intrants ont aggravé les difficultés financières des sociétés cotonnières et rendu urgent la réorganisation du système (Mercoiret et *al.*, 2006 ; Kaminski, 2007). Cette dernière a porté sur les programmes de gestion du crédit intrants à travers les organisations de producteurs (OP) et l'établissement d'un cadre de travail au niveau national, supra villageois et villageois plus réglementé (SODECOTON, Organisation des producteurs de coton du Cameroun –OPCC-, OP, Cercles de Caution Solidaire). Elle a touché les OP afin de procurer aux producteurs un pouvoir de négociation et d'information, et à terme, elle devrait aboutir à leur responsabilisation, à leur autonomisation, et à leur participation dans la gestion de la filière. L'objectif visé étant de transférer aux GP créés un certain nombre d'opérations agricoles jadis l'apanage des agents de la SODECOTON, comme l'approvisionnement en intrants.

L'idée d'organiser les paysans au Cameroun est née en 1987 du besoin de mettre en place une structure de concertation entre la société cotonnière et les producteurs. A partir de 1994 plusieurs associations villageoises, inspirées de l'organisation traditionnelle des campagnes basée sur la solidarité et le travail communautaire, sont transformées en groupement d'initiative commune (GIC) légalisés. Le partenariat économique entre les OP et la SODECOTON pour coordonner les différentes responsabilités et proposer une nouvelle réglementation, a été progressivement mis en place. Les contextes de mondialisation, de libéralisation de l'économie nationale et de crise cotonnière ont entraîné au Cameroun des changements structurels sur l'organisation et le fonctionnement des filières cotonnières (Anonyme, 2008). Dès lors, transférer la gestion des intrants à l'OPCC et aux GP au sein de la filière coton peut-elle permettre d'en améliorer la gestion ? Sont-ils capables de faire face aux changements conséquents de l'environnement socioéconomique ? Quels sont les effets de la dynamique du partenariat entre les OP et la SODECOTON sur les acteurs de la filière ?

Méthodologie

Pour appréhender cette dynamique, une enquête a été réalisée à partir d'un questionnaire structuré et administré à 75 OP dans la région du Nord (régions SODECOTON de Garoua, Ngong et Guider et 75 dans celle de l'Extrême Nord (régions SODECOTON de Maroua Sud, Maroua Nord et Kaelé). Dans chaque GP, quelques membres ont été enquêtés à l'aide d'un questionnaire à passage unique, c'est-à-dire les producteurs responsables dans les GP, les agents de suivis ou toute autre personne influente, participant aux réunions du GP. Les données collectées portaient entre autre sur la structure de l'OP, les perceptions des producteurs, les rendements en coton et autres cultures, l'approvisionnement en intrants, la gestion des intrants et des récoltes, la commercialisation du coton, le crédit intrants, les rapports avec la SODECOTON, la main d'œuvre, les contraintes, etc...

Les marges bénéficiaires (MB) ont été obtenues à partir de :

$$MB = RT - CV$$

où RT est le Revenu Total à la vente des produits et CV les coûts variables de production.

La saisie, le traitement et l'analyse des données ont été réalisés avec le logiciel Excel et Winstat a été utilisé pour les fréquences.

Le cadre théorique s'appuie sur les théories de l'organisation. Pour Achancho (2004), ces théories peuvent s'appliquer aux associations de petits producteurs vivant essentiellement des activités agricoles, pastorales, forestières ou de l'artisanat, etc. et résidant en milieu rural, légalisées ou non, et réunis pour résoudre des problèmes auxquels ils ne peuvent apporter des solutions individuellement. Ces associations peuvent être de statuts divers.

Barnard (1938) voit dans chaque organisation la bonne volonté de coopérer et la reconnaissance des buts de l'organisation en question. Pour lui le but de l'entreprise est un but moral de service personnalisé qui est le résultat du fait qu'une entreprise est un tout coopératif qui ne comprend pas les gens mais les forces produites par ces gens. A son avis l'organisation est un phénomène supra-individuel (dépassant l'individu) et rationnel car le but moral se laisse déduire du comportement individuel d'une manière logique. C'est la tâche du management de prendre des décisions en arrêtant son choix entre les alternatives sans se faire influencer par des préférences personnelles. La théorie de Georges et al (2003) conduit à voir comment l'évolution des préférences des ouvriers affecte leur productivité et leurs réponses aux différents niveaux de motivations.

Les OP sont pour la SODECOTON des forces en synergie pour le succès de son action. Les membres des OP sont solidaires, mais leurs préférences affectent directement le fonctionnement de leurs organisations. Ainsi, les comportements opportunistes de certains membres pour l'accès et l'utilisation des intrants mettent régulièrement en difficultés financières leurs GP. Les sanctions dépassent le niveau d'un seul individu. Ce qui donne plus de garantie au crédit intrant. L'organisation reste ainsi une sorte de programmation à l'intérieur de l'entreprise. Pourquoi programmer les activités de production ? Le taux de change, les taxes et le prix des produits à leur vente peuvent changer. Le coût des intrants agricoles peut augmenter. Il est indispensable que les objectifs à atteindre soient clairement définis pour réduire les incertitudes. Cette communication s'intègre ainsi dans la théorie de Barnard qui voit dans une entreprise un tout coopératif et prend en compte le point de vue de Georges A., Rachel E. et Kranton (2003). Elle se propose d'étudier les évolutions de la structuration des OP. Elle analyse l'évolution et le fonctionnement des GP de coton, leur

impact sur le développement socio économique des acteurs de la filière cotonnière. Pour y arriver, nous revenons d'abord sur l'évolution des OP vers plus d'autonomie et enfin sur leur structure et leur fonctionnement.

Evolution continue des OP cotonnières vers plus d'autonomie

Contexte historique

Les services rendus par les OP ont un impact très important sur les revenus de leurs adhérents. Les structures faitières par la négociation ont également un impact considérable. Au Mali l'assainissement de la gestion et le rééchelonnement des dettes d'une trentaine d'organisations de riziculteurs de la zone de l'office du Niger ont permis, par l'augmentation de production des membres, d'accroître en 3 ans leurs revenus nets de 700 millions de francs CFA. L'Union Régionale des Entreprises Coopératives de la zone de savanes de Côte d'Ivoire à la tête d'une grande partie des organisations locales de producteurs a pu négocier avec les autres opérateurs de la filière en octobre 2000, une hausse des prix du coton de 175 Fcfa la campagne précédente à 210 Fcfa le kilogramme. En participant au développement des filières, les OP permettent à l'Etat d'accroître ses ressources à travers la fiscalité et notamment les taxes à l'exportation pour les produits exportés (Bosc et al, 2002).

Ces OP commencent en 1987 au Cameroun avec les Associations Villageois Autogérées (AVA). Leur fonctionnement était très lié à la SODECOTON. Dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie et de l'application des orientations de la nouvelle politique agricole, l'Etat camerounais met en place dès 1990 des textes réglementaires visant à favoriser leur émergence, comme la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 sur la liberté d'association. Ainsi, la SODECOTON a contribué à la création de ces groupes et leur a permis d'avoir un statut juridique, près de 95,7 % des OP sont légalisées. Dès 1994, les AVA vont être remplacées par les GP au fonctionnement plus autonome.

En même temps, la décision fut prise de réduire les subventions octroyées par la SODECOTON aux GP et de renforcer le système de recouvrement des crédits intrants agricoles par la mise en place des cercles de caution solidaire. En cas de défaillance d'un paysan pour rembourser son crédit, c'est le cercle auquel il appartenait qui remboursait et en cas de défaillance du cercle c'est le GP. Cette structuration survenue avec le désengagement du gouvernement camerounais des subventions à l'agriculture en général et à la production cotonnière en particulier a fonctionné entre 1994 et 2000 grâce à la mise en place du Programme Spéciale d'Importation des Engrais (PSIE) avec le financement du Fond Européen de Développement (FED). Les intrants étaient distribués aux doses recommandées et arrivaient généralement aux dates requises. Les OP réalisaient des taux de recouvrement avoisinant 100% en dépit de l'augmentation des prix des engrais de 3 250 Fcfa/sac de 50 kgs en 1987 à 11 500 Fcfa/sac de 50 kgs en 1994 (David et al, 2009 ; Enam et al, 2009).

Soucieux de la viabilité du crédit intrant et des problèmes de recouvrement, le projet Développement Paysannal et Gestion de Terroirs (DPGT) intégra dans sa programmation une réflexion devant aboutir à une structure faitière. En 1999, au cours de la deuxième phase de ce projet, un accent a été mis sur la structuration des OP cotonnières, avec la réflexion qui a conduit à la mise sur pieds d'une structure de représentation (OPCC-GIE) en Juillet 2001 avec un statut de groupement d'intérêt économique (GIE). Très vite l'OPCC-GIE s'est lancée ainsi dans les opérations d'approvisionnement en intrants agricoles (herbicides, fongicides, piles électriques et parfois engrais), le financement des activités du service élevage avec la

SODECOTON, la création des services d'appui aux producteurs, le soutien du prix de coton, l'animation, le contrôle pont bascule, la mise sur pied des équipes d'achats secours, etc... (OPCC-GIE, 2007).

De profondes mutations survenues au sein des OP

A partir de 2001, il y a relâchement du soutien du PSIE. Dès 2002 la SODECOTON transfère progressivement la fonction d'approvisionnement en intrants agricoles (engrais, herbicides et pesticides) à l'OPCC, depuis leur importation jusqu'à leur mise en place dans les villages et la formation des GP. De 2004 à 2005 l'autonomisation des GP se met en place progressivement par la création des Groupements de Producteurs Autonomes (GPA), des Groupements de Producteurs avec Mandat de Base (GPB) et des Groupements de Producteurs avec Mandat de Gestion (GPM), pour les performances agricoles (Enam et al., 2009). Or les prestations de service aux producteurs de coton (OPCC), les tarifs du coton-graine et les mécanismes d'amélioration de la qualité influencent les résultats de campagne. Rejoignant David et al (2009), ces processus sous le contrôle des acteurs contribuent à la performance sur les revenus des producteurs, la compétitivité générale et l'impact macro économique.

Ces efforts de structuration et d'autonomisation ont été voilés par de véritables difficultés. Les effets de la crise cotonnière se précisent et vont compliquer davantage les attentes. La chute des cours du coton sur le marché mondial, la faiblesse du dollar par rapport à l'Euro et au franc CFA ont eu des répercussions graves sur la situation économique de la filière coton au Cameroun. Cette situation a entraîné une baisse des revenus tant au niveau des producteurs qu'au niveau de la société cotonnière. A l'OPCC, cette crise s'est traduite par une tension permanente de trésorerie qui a poussé l'organisation à ne pas honorer ses engagements vis-à-vis des fournisseurs et à terme forcerait la structure à s'endetter au niveau des banques commerciales pour continuer à assurer sa fonction d'approvisionnement en intrants agricoles. Elle a entraîné une augmentation du prix de cession des intrants aux producteurs (OPCC-GIE, 2005), et l'augmentation du nombre de GP en situation d'endettement. David et al (2009) parlent d'un taux de recouvrement de 90% en 2006; des pertes énormes pour l'OPCC et la SODECOTON.

Une réflexion engagée par les responsables de l'OPCC et la SODECOTON, a abouti à trois principales mesures visant en priorité la limitation des crédits aux producteurs :

- réduction des crédits engrais coton et herbicide Biosec/Gramoxone, soit pour un hectare : 100kg d'engrais NPK ; ½ sacs d'urée pour la région du Nord, 4 sachets d'herbicide Round UP, 1 litre de Paraquat ;
- cotisation obligatoire d'au minimum 2500 Fcfa/sac de 50 kgs pour la commande des engrais vivriers ;
- achat au comptant des quantités complémentaires : les crédits étant limités, l'utilisation de la dose recommandée des intrants nécessite l'achat au comptant de la quantité supplémentaire d'engrais. Pour réaliser les économies d'échelles et sécuriser l'approvisionnement en intrants, les groupements devraient effectuer des commandes groupées et redistribuer ces quantités additionnelles à leurs membres à crédit en début de campagne. Ce qui n'a pas été le cas, les membres, sans actions collectives, se limitent aux apports obtenus à crédit.

En plus des changements observés sur l'approvisionnement des intrants à crédit, les prix des engrais augmentent : NPK, 15 500 Fcfa par sac de 50 kg et Urée, 15 200 Fcfa par sac de 50 kg. Face à cette augmentation des prix des intrants, et à la baisse des cours du coton fibre

au niveau international, un accent plus fort a été mis sur le programme fumure organique pour permettre non seulement d'améliorer les propriétés physico-chimiques et la productivité des sols mais de diminuer le taux d'endettement et d'améliorer le revenu du producteur. L'OPCC et la SODECOTON ont été chargées de faciliter l'achat par les producteurs des charrettes pour le transport de la fumure organique qui était jusque là l'un des principaux freins à l'adoption de cette innovation.

La baisse du prix mondial de la fibre de coton conduisit à réduire en même temps le prix d'achat du coton-graine aux producteurs affectant négativement sa rentabilité et la capacité de remboursement des crédits intrants. Les mesures pour juguler la crise ont ainsi rencontré un manque d'adhésion des membres des groupements de producteurs.

Evolution des effectifs des membres des GP

Au début des années 90, les effectifs des membres des GP étaient élevés : une moyenne de 241 dont 94% d'hommes, le coton est une culture traditionnellement réservée aux chefs de ménages. Aujourd'hui, le nombre total moyen des membres au sein des OP coton est en réduction, en moyenne 190 membres, dont 91 % d'hommes. La baisse actuelle vient de la scission des GP plus anciens, mais aussi de l'abandon et du désintéressement de la culture du coton par certains producteurs. En outre, les scissions enregistrées sont souvent dues aux problèmes de gestion non transparente des GP par les responsables et à la forte influence des autorités traditionnelles. Ainsi les producteurs mécontents se font enregistrer dans des GP moins contraignants ou abandonnent la culture du coton (Enam et *al.*, 2009).

La recherche de nouveaux groupements ou l'abandon du coton compromirent ainsi la solidarité qui devait animer les membres. Les Cercles de caution solidaire¹ dans les GP ont été l'une des principales innovations apportées par la SODECOTON, dans le souci de développer l'entente et de garantir le remboursement des intrants octroyés à crédit aux OP. Ainsi, l'appartenance à un cercle de caution solidaire permet d'accéder aux crédits octroyés aux GP. Selon les résultats, plusieurs cercles de caution existent, soit une moyenne de près de 12 cercles d'environ 15 à 20 membres par groupement. Le choix des membres des cercles de caution est libre et les critères de choix des membres ne sont pas clairement définis, car d'après les responsables des GP, les membres s'entendent entre eux séance tenante en assemblée générale pour former des cercles de 20 personnes au maximum et désigner le chef de cercle qui fait partie du bureau élargi du GP. Cependant, le critère de choix le plus utilisé est : l'ardeur au travail, la compétence des membres du GP, le voisinage, l'honnêteté et la crédibilité. Ils ont un rôle primordial à jouer, car les chefs de cercles de caution participent à la vie active du GP et à toutes les réunions. Enfin, la diffusion des informations de la SODECOTON et de l'OPCC aux producteurs passe par les chefs de cercles de caution. Cependant, la solidarité des membres va au delà des cercles, car dans les villages, en cas d'exclusion des cercles de caution, certains membres pour avoir le crédit intrants s'enregistrent sous le couvert des autres membres. Ce cautionnement par les producteurs exercé au sein des groupements villageois mis en place en 1979 pour assurer le relais entre les paysans et les institutions a révolutionné la production cotonnière au Burkina Faso (Camille Renaudin, 2008).

¹ Un cercle de caution solidaire est un petit groupe de producteurs à l'intérieur d'un GP qui s'entendent librement et s'associent pour garantir, et assurer le remboursement de leurs crédits envers la SODECOTON et l'OPCC. Le cercle se fonde sur la confiance entre les membres.

Quatre différents niveaux de structuration pour garantir les recouvrements du crédit intrants ont rendu ce principe fonctionnel au Cameroun: les cercles de caution solitaire, les GP, l'OPCC et la SODECOTON. Pour être membres de l'OPCC-GIE, les GP doivent :

- être légalisés en GIC ou Association,
- adresser une demande à l'OPCC-GIE,
- payer les frais d'adhésion à l'organisation.

Actuellement, plus de 95% des GP en zone cotonnière sont membres de l'OPCC-GIE. Ceci leur permet de bénéficier des services suivants : la représentation et la défense de leurs intérêts, le renforcement des capacités des GP, le stockage des céréales, l'alphabétisation, l'information, le crédit intrants coton et céréales.

Mais les activités liées à l'encadrement technique des producteurs sont effectuées par la SODECOTON à travers sa Direction de la production agricole. Les GP doivent signer un contrat de partenariat avec la SODECOTON pour bénéficier de cet encadrement.

Mutations profondes au sein des OP et des exploitations agricoles entre 2004 et 2008:

Réduction du nombre de GIC

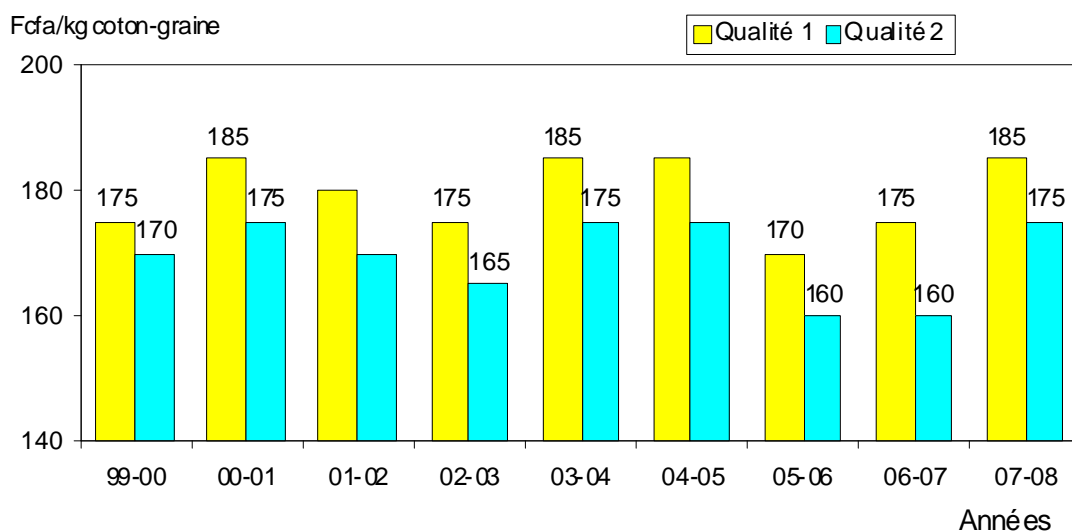
Entre 2005 et 2008, la production a diminué de 54% (Tableau 1). Le mouvement associatif a perdu 104 GIC soit 19 760 membres, perte accompagnée d'une baisse de 41% des surfaces en coton.

Tableau 1: Evolution des effectifs de GIC et de Cercles de Caution, ainsi que des superficies et de la production de coton entre 2004-2005 et 2007-2008

	04/05	05/06	06/07	07/08
GIC	1762	1835	1792	1731
Membres	334 780	348 650	340 480	328 890
Superficie (ha)	215 027	231 993	203 023	137 868
Production (T)	304 252	220 844	187 448	140 800

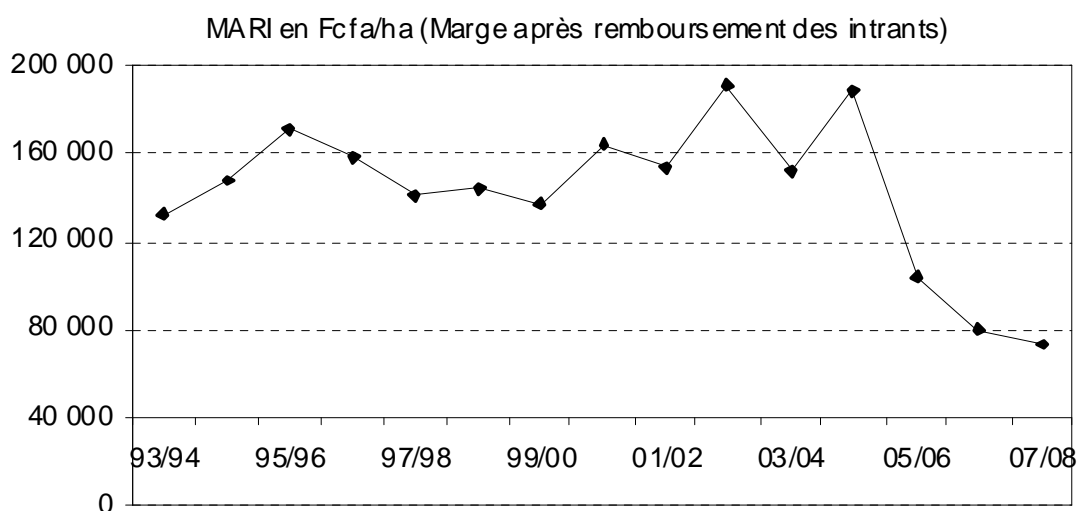
Source: SODECOTON 2008

Dans le même temps, le prix du coton-graine premier choix a fluctué entre 170 Fcfa et 185 Fcfa/kg et le deuxième choix entre 160 Fcfa et 175 Fcfa/kg (Figure 1) pendant que le coût des intrants augmentait. Tous ces facteurs ont conduit à la baisse des revenus des producteurs. Depuis 2005 la marge après remboursement des intrants, le nombre des producteurs, les superficies cultivées et la production ont chuté considérablement (Figures 2, 3).



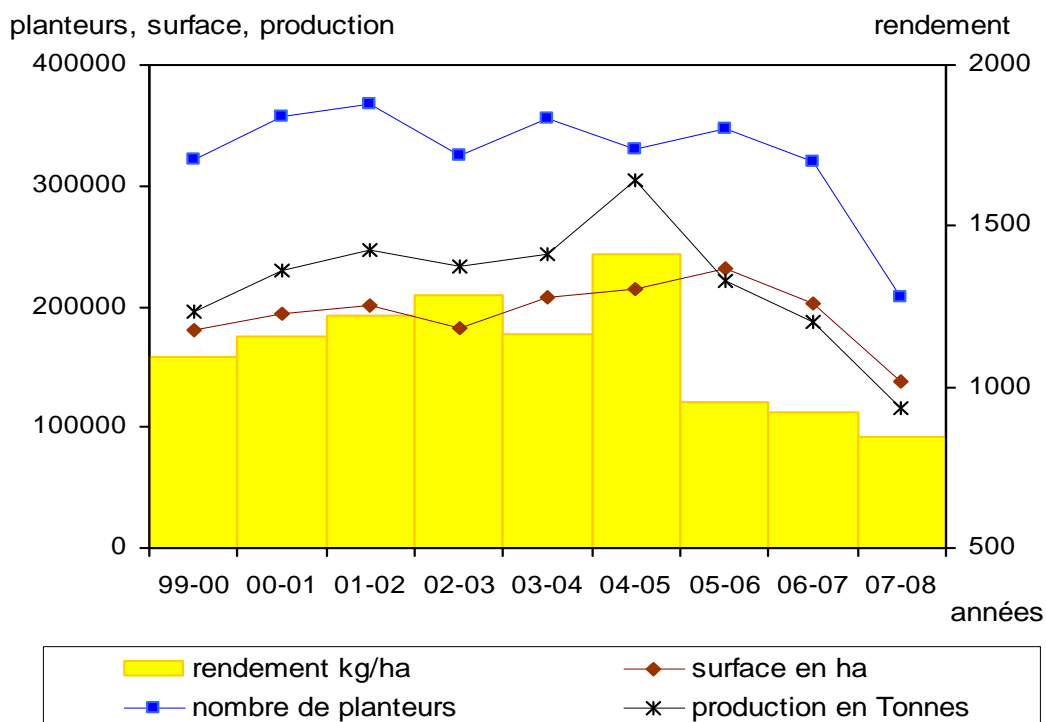
Source: Adaptée SODECOTON

Figure 1. Evolution du prix du kg de coton graine au Nord-Cameroun entre les campagnes 1999-2000 et 2007-2008.



Source: Adaptée SODECOTON

Figure 2. Evolution de la marge après remboursement des intrants (MARI) en Fcfa/ha entre 1999-2000 et 2007-2008

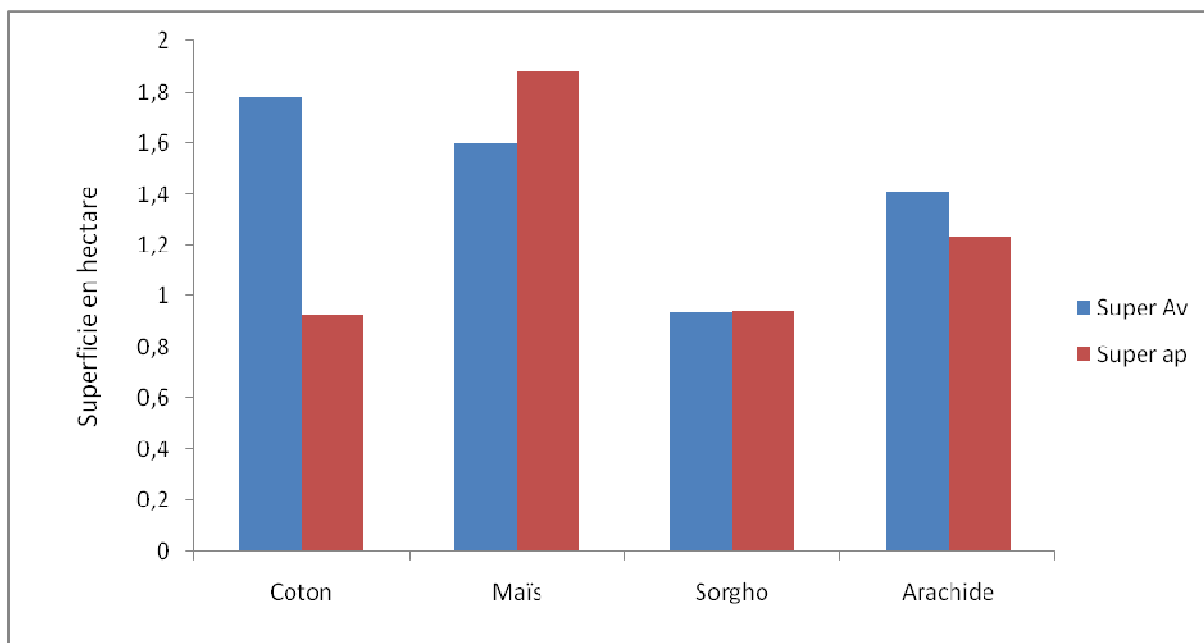


Source: Adaptée SODECOTON

Figure 3. Culture cotonnière au Nord-Cameroun : évolution des superficies, du nombre de planteurs, de la production et des rendements entre 1999-2000 et 2007-2008.

Changements observés par les producteurs au sein de leurs exploitations agricoles

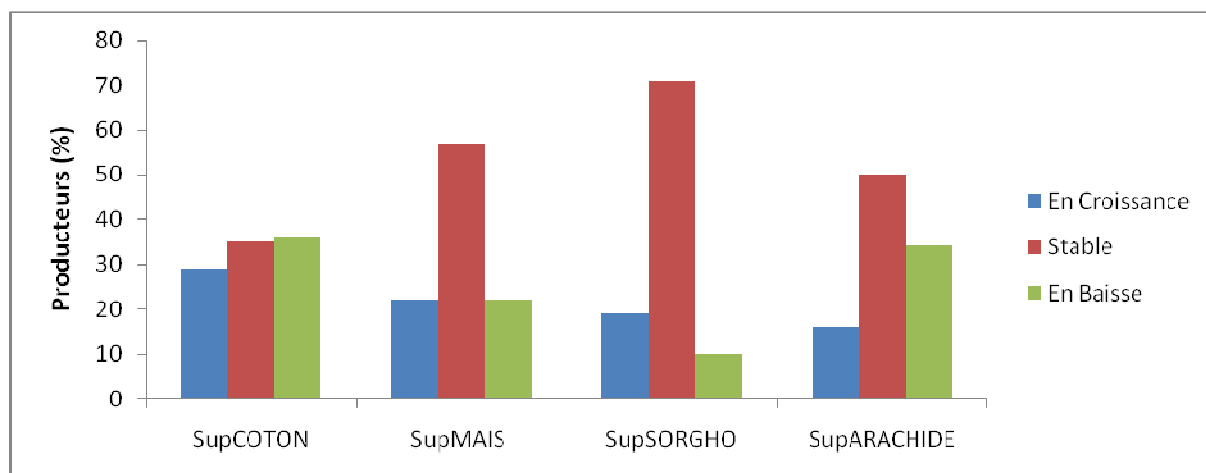
Entre 2000 et 2008, selon les perceptions des producteurs, les superficies moyennes par producteur évaluées en quarts d'hectare cultivés ont connu une diminution de 48% pour le coton, 12% pour l'arachide et une augmentation de 17% pour le maïs. Les superficies en sorgho sont restées stables. Le relâchement des activités de micro crédit assurés par l'OPCC oriente les producteurs vers la production vivrière (Figure 4).



Source: Résultats d'enquêtes

Figure 4. Evolution des superficies cultivées par planteur avant et après 2000 en quart d'ha.

Environ 1/3 des producteurs pensent que les superficies en coton ont baissé entre 2000 et 2008. Elles sont restées stables pour le maïs (57%), le sorgho (71%) et l'arachide (50%). Les légères évolutions sur le maïs et l'arachide n'ont pas été perceptibles par la plupart des planteurs (Figure 5).



Source: Résultats d'enquêtes

Figure 5. Perception des producteurs sur l'évolution des superficies entre 2000 et 2007

Structure et fonctionnement des GP

Ressources financières et utilisation des fonds des GP

Des programmes nationaux de renforcement des capacités ont été mis en place dans la filière coton des pays africains de la zone franc (Bosc P.M. et al 2005). Ces renforcements ont touché entre autre, la production (itinéraires techniques), l'approvisionnement en intrants, l'amélioration de la qualité des produits agricoles, la commercialisation, l'amélioration de la compétitivité sur les marchés locaux et d'exportation etc... Leur exécution nécessite d'énormes moyens de financement.

Ces ressources financières pour le cas des GP camerounais proviennent de la culture cotonnière:

- 100 Fcfa / sachet d'herbicides vendus ;
- 3 500 Fcfa/ha de coton cultivé ;
- 100 Fcfa/sac d'engrais et d'urée vendus ;
- Le montant de la prime de production ou de rendement ;
- l'excédent de pont bascule. Une fois que le coton est chargé dans les camions et transporté à l'usine, il est pesé au pont bascule et la SODECOTON remet aux paysans la somme d'argent qui correspond à la valeur de coton graine livré. Les documents établis sont généralement conformes et respectent le contrat de partenariat entre les producteurs et la SODECOTON. Mais il arrive parfois qu'il y ait un manquant (par rapport au poids marché) ou falsification des bordereaux, dans ces cas de figures, ce sont les producteurs qui perdent et non la société. Pour éviter ces dérives et faire en sorte que le producteur ne perde pas, l'OPCC-GIE a mis sur pied les contrôleurs ponts bascules qui ont contribué à assainir la commercialisation du coton graine, à apporter plus de célérité dans l'évacuation du coton dans les usines et surtout à dénoncer les fraudes.

En dehors de ces fonds, les GP n'ont plus aucune source de revenus car, les frais d'inscription par membre de 100 Fcfa ont été suspendus depuis fort longtemps. Dans cette situation, les GP ayant des grandes quantités de coton graine disposent des revenus assez substantiels. Mais, les informations manquent pour quantifier le montant des ressources financières en caisse, car les responsables de GP ne souhaitent pas divulguer ces informations. Malheureusement ces fonds interviennent uniquement dans les fonctions sociales; ouvrages (ponts, forages), infrastructures éducatives pour palier le manque de services dans ces domaines. Le renforcement des capacités pour l'amélioration des revenus des producteurs est abandonné à l'OPCC et à la SODECOTON. Pour l'instant, l'intensification de la production de coton (utilisation de la fumure organique ou achat des quantités d'engrais additionnelles, application des mesures sur la qualité du coton graine) pourrait, en dépit des problèmes de gestion non transparente observés, améliorer la situation financière des GP.

Distribution, gestion des stocks d'intrants et mécanisme de suivi de leur utilisation.

L'ensemble des opérations de distribution des intrants aux paysans est coordonné par la société cotonnière. La distribution des intrants repose sur un dispositif de coordination horizontale et verticale matérialisé par le cautionnement mutuel des planteurs d'un même cercle de caution, ensuite des cercles de caution d'un même GP. Elle est fonction des superficies à cultiver validées par l'agent de suivi.

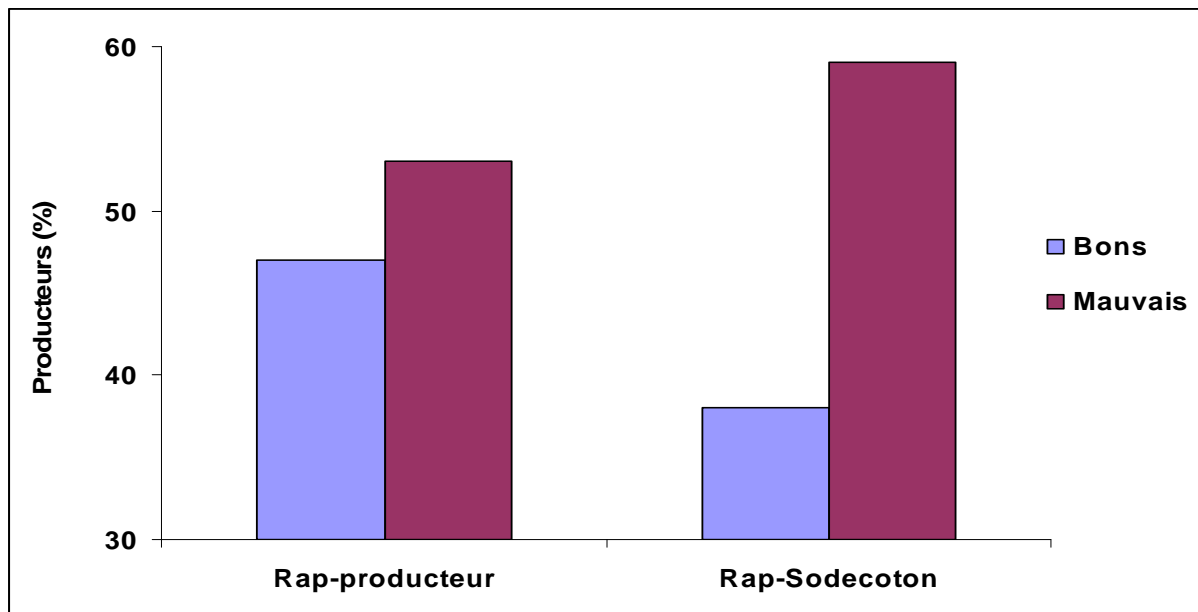
La gestion des stocks d'intrants dans les magasins est assurée par la SODECOTON après approvisionnement et par l'OPCC au sein des OP. Elle est assurée par l'agent de suivi du GP ou le surveillant de culture de la SODECOTON. Après distribution aux producteurs sous la supervision des chefs de cercle de caution selon les besoins exprimés, les stocks des intrants non consommés sont retournés à la SODECOTON en dehors des engrais qui sont stockés dans les magasins. Le système associatif compte les GPA, les GPB et les GPM. Les GPA tout comme les GPM sont liés à la SODECOTON par un contrat de partenariat. Les GPA assurent la gestion des intrants, la gestion du crédit et le suivi, par leurs propres agents, de la production agricole et les GPM la commercialisation. Ces derniers utilisent les surveillants de culture de la SODECOTON pour le suivi. Les GPB sont entièrement encadrés par la SODECOTON.

Un mécanisme de suivis ponctuels est assuré par l'agent de suivi du GP et le surveillant de culture pour vérification de l'effectivité de l'utilisation par les producteurs. Malgré cela, des producteurs détournent une partie des produits, surtout l'engrais pour les cultures maraîchères ou vendent une partie purement et simplement en période de soudure. Ces producteurs sont reconnaissables lors de la vente du coton, avec les faibles quantités de coton marchand disponibles et sont pour la plupart défaillants. Ces comportements sont entre autre justifiés par:

- le prix élevé des intrants ;
- le manque de moyens financiers en période de soudure ;
- les faibles quantités d'intrants octroyées à crédit pour les vivriers (d'une valeur de 50 % du coût d'achat) ;
- la réduction du prix du coton-graine, et une bonne performance des marchés des vivriers ou des produits maraîchers ;
- et aussi, un non respect des itinéraires techniques et une mauvaise utilisation des intrants agricoles.

Les rapports au sein des GP, entre les producteurs et la SODECOTON sont grandement affectés. La plupart des membres des GP (53%) ont perdu la confiance qu'ils devaient entretenir vis-à-vis de leur prochain et surtout à l'intérieur des cercles de caution solidaires. La solidarité est en train de céder au soupçon et au rejet de l'autre. En dehors des détournements, ils accusent l'influence des présidents d'honneurs², dans les activités individuelles ou en groupes et d'autres décisions à prendre pour le fonctionnement des GP. Cette crise de comportement est manifeste dans leur collaboration avec la société cotonnière. Cinquante neuf pour cent des producteurs traversent une détérioration des relations établies avec la SODECOTON autour du crédit (Figure 7). Les producteurs se détournent progressivement du coton pour les cultures vivrières et les conséquences sont visibles au niveau des résultats de campagne (Figures 2, 3). Ces conflits entre acteurs ont été constatés par Salé et *al.* (2003) et Siaens et Wodon (2003) cités par Fok (2007). Des problèmes similaires c'est-à-dire des quantités importantes de produits chimiques détournés pour être revendus sur le marché libre minent les réformes du secteur coton en Tanzanie (Baffes, 2005).

² Chef traditionnel nommé président d'un groupement à titre honorifique.



Source: Résultats d'enquêtes

Figure 7. Perception des producteurs sur leurs rapports avec les autres producteurs et avec la Sodecoton.

Commercialisation du coton graine

Depuis le milieu des années 1980, la commercialisation du coton-graine dans la plupart des pays de l'Afrique francophone est assurée en grande partie par les organisations villageoises (Fok, 2007).

De nos jours, de nouvelles conditions de production et de commercialisation du coton graine mettent un accent sur la récolte soignée pour un coton graine de qualité. La récolte sélective a pour but de récolter uniquement du bon coton graine dont la fibre pourra être bien vendue sur le marché mondial, en d'autres termes, le coton graine est débarrassé du coton en quartiers d'orange, du coton des capsules immatures, du coton des capsules parasitées et des débris de toute sorte. Ce mauvais coton ne doit pas être récolté et ne sera pas acheté. Ainsi, la majorité des groupes enquêtés produisent au cours de ces dernières années du coton graine de première qualité ou choix. Le coton de qualité inférieur est de moins en moins produit, car il ne s'achète plus (Bourou et al., 2009). Pour Kadékoy et al. 2009, les pratiques (ramassage et paiement tardif du coton graine) et les conditions économiques défavorables sont perçus comme des incitations négatives ayant favorisé l'abandon du coton par 36% des exploitations. Ceux là se découragent devant les travaux qu'impose la qualité.

Le rapport de ICAC (2008), a annoncé pour 2008-2009 la baisse du prix au kilogramme du coton graine par rapport à 2007-2008 et l'augmentation des coûts de production. La production tombera en dessous de la consommation avec comme conséquence la baisse du stock mondial du coton. IL a ainsi recommandé l'amélioration de la qualité du coton pour accroître la rentabilité de la production cotonnière Africaine et le rendre compétitif au marché national et international, l'adoption des nouvelles technologies et l'utilisation efficace de la main d'œuvre.

Conclusion

En zone cotonnière sous l'impulsion de la SODECOTON, beaucoup de GP se sont formés au lendemain de l'adoption de la loi sur la liberté d'association au Cameroun dans les années 90. Ces GP interviennent dans la distribution, le suivi, le remboursement des intrants, la vente du coton graine et le développement de leurs localités.

Dans un contexte socio-économique aussi difficile, leur structuration n'a pas abouti à l'amélioration de la gestion du crédit intrant et des équipements agricoles. Les mouvements associatifs en place au Cameroun depuis 1987, légalisés en 1994, ont bien fonctionné de 1994 à 2000. Le principe de caution solitaire en vigueur dans la gestion des crédits a permis de réduire les dérapages signalés ici et là. Les rapports entre les GP et la société cotonnière ont tenu grâce à une politique de crédits soutenue par le financement du fond Européen de Développement. Entre 1994 et 2000, les producteurs réalisaient de bonnes marges bénéficiaires et les taux de recouvrement avoisinant 100%. Depuis 2005, les effets de la crise cotonnière se font sentir sur les GP ; leur nombre de membres a chuté de 21%. Les producteurs ont fortement réduit les superficies en coton, ce qui s'est traduit par une baisse des revenus des GP et de la société cotonnière, et une augmentation des GP en situation d'endettement. Avec la hausse du prix du sac d'engrais, c'est la dose réduite (100 kg de NPK/ha et ½ sacs d'urée) qui est recommandée aux producteurs dans la région du Nord.

Les GP doivent générer leurs propres revenus pour le renforcement de l'encadrement technique et institutionnel. Il est indispensable d'associer au processus de structuration une diversification des sources de revenus en produisant l'arachide ou le maïs pour une véritable professionnalisation des OP du secteur coton (en dehors des primes, renforcer la cotisation ou les champs vivriers collectifs pour compléter par achats groupés la dose d'intrants manquante, rechercher les subventions de nouveaux partenaires). Elle pourra viabiliser le crédit intrants et améliorer les revenus des producteurs. L'OPCC devait assainir la gestion des intrants en encourageant la solidarité au sein des cercles de caution et élever son niveau de négociation. Un forum de consultation inter- professionnel où les producteurs pourraient défendre leurs intérêts est nécessaire entre producteurs, acteurs économiques, institutionnels et politiques.

Bibliographie

Achancho V. 2004. Les organisations paysannes au Cameroun : acteurs de mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Projet MINAGRI/MINEPIA/FAO. 8 p.

Anonyme, 2008. Rapport de Mission SODECOTON à SODEFITEX au Sénégal.

Baffes J., 2004. Tanzania's Cotton Sector: Constraints and Challenges in A Global Environment, Africa Development Policy Review, vol. 22 (1) : 75-96.

Barnard, C.I., 1938. The functions of the executive, Havard University Press, Cambridge.

Bosc P.M. Eschenne D., Karim H., Losch B., Mercoiret M.R., Rondot P., Walker S.M., 2002. Le rôle des organisations paysannes et rurales dans la stratégie de développement rurale de la banque mondiale. Rapport de synthèse CIRAD-TERA N° 03/02. Document en cours de publication par la banque mondiale.

Bourou Mana, Wey J., Folefack D.P., Havard M., 2009. Adaptation des assolements des exploitations agricoles du Nord Cameroun à la crise cotonnière. Communication au colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-24 avril 2009.

David L. Tschirley, Colin Poulton, Nicolas Gergely, Patrick Labaste, John Baffes, Duncan Boughton, Gerald Estur, 2009. Méthode d'analyse des effets différentiels des réformes sur les filières cotonnières en Afrique. Cahiers Agriculture 18 (5): Pp 387, 390.

Delpeuch C., 2007. La fin des subventions aux producteurs du Nord ne suffira à sauver le coton Africain. Journal le Monde Economie. [Htt://gem.sciences-po.fr](http://gem.sciences-po.fr)

Enam J., Célestin K., Folefack D.P., Kouebou C., Fok M., 2009. Tottering associative process in Cameroun: Collateral damage of the cotton policy adjustment? Life Sciences International Journal, Special Issue N°1 "Cotton Policies" pp. 112-122:

Fok M., 2007. Rôles de l'Etat dans la construction et la restructuration des filières cotonnières en Afrique: analyse par la théorie des réseaux. Communication préparée pour les XXIIIèmes Journées du Développement de l'Association Tiers-Monde "L'Etat malgré tout ? Acteurs publics et développement", Mons, 13-16 mai, 2007.

George A. A., Rachel E. K., 2003. Identity and the Economics of Organizations. Report. Akerlof: University of California, Berkeley; Kranton: University of Maryland.

ICAC, 2008. Its 67th Plenary Meeting since 1939 in Burkina Faso. 429 people, including representatives from 35 governments and 9 international organizations. Report.

Kaékoy-Tigague D., Folefack D.P., 2009. Atouts et limites des incitations économiques des producteurs de coton du Cameroun et de Centrafrique pour promouvoir la qualité de la fibre. Actes du Colloque « savanes africaines en développement: innover pour durer ». 20-24 Avril, Garoua, Cameroun.

Kaminski J., 2007. Réforme de la filière cotonnière Burkinabé. Retour sur dix ans de mutations : analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs. Rapport Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM). Université Toulouse 1 Manufacture des Tabacs 21, allées de Brienne 31042 Toulouse.

Mercoiret M.R., Jeannot Minla M., 2006. Développement dans le monde 2008 : « Agriculture pour le Développement » Les organisations paysannes et rurales pour un développement durable en faveur des pauvres. Rapport du Thème 'renforcement du pouvoir des agriculteurs et résultats de l'action collective', Atelier de Paris, 30 et 31 octobre 2006.

OPCC-GIE, 2007. Rapport de campagne.

Renaudin C., 2008. Etude sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso. Thèse. Université Paul Valéry – Montpellier.

Salé M., Togbé R., Waddell A., 2003. Etude sur la situation de la filière cotonnière, Gestion Informatique Développement Inc., Sainte-Thérèse, Québec.

Siaens C., Wodon Q., 2003. External Shocks, Policy Reforms, and Poverty: Cotton Producers in Benin, 1999-2003, The World Bank, Washington D.C., USA.